

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Le Valtin
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
Référence :	RENO2024
Date de mise en ligne :	Le lundi 16 septembre 2024 à 17:00:01
Date de clôture :	Le vendredi 25 octobre 2024 à 12:00:00
Titre :	Transformation d'un ancien corps de ferme en une halle communale, un local artisanal et un logement
Descriptif :	Transformation d'un ancien corps de ferme en une halle communale, un local artisanal et un logement

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[18/10/2024 à 16:24:26] Bonjour,
D'après votre compte rendu de visite du 14/10 vous indiquez que pour le lot 02 seuls 4 fenêtres de toit sont à prévoir et que le DPGF est modifié en conséquence mais je ne trouve pas le DPGF modifié sur la plateforme, pouvez vous le mettre s'il vous plaît? Cordialement

[21/10/2024 09:40:39] Bonjour,
Fichier ci-joint.

</i>Fichier envoyé en pj : 02 - CHARPENTE - COUVERTURE - CDPGF.xlsx</i>

[18/10/2024 à 13:28:09] Bonjour
Concernant le lot 02
Pour les bardages lames Douglas, le CCTP parle d'un bardage horizontal mais sur les plans, c'est une pose verticale, que doit on chiffrer?
Merci

Questions / Réponses

[21/10/2024 09:38:49] Bonjour,
Les bardages sont verticaux, voir élévations des façades.
Le chiffrage doit correspondre au bardage vertical.

[18/10/2024 à 10:09:01] Bonjour,
Concernant le lot 02
Pour le pare pluie, le CCTP décrit un film souple mais le dpgf décrit un panneau DFP. que faut il chiffré?
Merci

[21/10/2024 09:39:24] Bonjour,
Sur le corps de bâtiment principal, le pare-pluie est réalisé par un panneau DFP.
Sur les annexes et extensions en neuf, le pare-pluie est réalisé par un film souple.

[17/10/2024 à 05:56:45] Lot Gros Oeuvre :
Poste 03.6.3.8.4 Agrandissement d'ouverture dimensions 1.00 / 2.12m
Poste 03.6.3.8.5 Création d'ouverture dimensions 1.54 / 1.54 m
Poste 03.6.3.8.6 Réhausse d'ouverture dimensions 1.00 / 2.12m
ces trois modifications d'ouvertures ne figurent pas sur le plan structure, ni sur le plan démolition
Pouvez vous nous apporter des précisions
Merci d'avance

[21/10/2024 09:42:14] Bonjour,
Le poste 03.6.3.5.3 correspond à une dépose soignée pour réemploi avec stockage sur site.
Le poste 03.6.3.5.4 correspond à une dépose pour mise en déchetterie (démolition).
Le poste 03.7.9.1.1 a pour référence les documents W01 et W02 (détail architecte)
Un seul et unique échafaudage est à prévoir (poste 03.8.1.1.1), il sera utilisé pour tous les travaux de façade.

[16/10/2024 à 15:33:34] LOT GROS OEUVRE
Pourriez vous nous préciser les postes 03.6.3.5.3 et 03.6.3.5.4, car le descriptif de ces deux postes correspond au descriptif du poste dépose de faux plafond (03.6.3.5.2).

Le CCTP prévoit la réalisation d'un BBQ en béton "selon plan", par contre je ne trouve pas le plan dans le pièces de l'appel d'offre.

Pour les façades, le descriptif prévoient la mise en place d'un échafaudage (poste 03.8.1.1.1, par contre pour les postes façades du local communale (03.7.8.1) il n'y a pas d'échafaudage. est ce un oubli ou est-il prévu autre part.

Merci d'avance

Questions / Réponses

[21/10/2024 09:41:43] Bonjour,

Le poste 03.6.3.5.3 correspond à une dépose soignée pour réemploi avec stockage sur site.

Le poste 03.6.3.5.4 correspond à une dépose pour mise en déchetterie (démolition).

Le poste 03.7.9.1.1 a pour référence les documents W01 et W02 (détail architecte)

Un seul et unique échafaudage est à prévoir (poste 03.8.1.1.1), il sera utilisé pour tous les travaux de façade.

[10/10/2024 à 10:10:03] Bonjour

Concernant le lot 02

- Y a t il des tuiles à douilles à prévoir? si oui, combien?

- On voit 4 cheminées sur le plan de toiture, on doit bien les garnitures de cheminée? on doit l'intégrer dans le poste courant couverture? ou faut il ressortir le poste?

- Dans le DPGF §3.6 il y a un poste FDB 10cm entre chevrons et un poste pare vapeur mais qui n'apparaissent pas dans le CCTP. ils sont à chiffrer?

- Dans le CCTP, on a des postes C.3.7.3 / C.3.8.3 et C.3.9.4 "pare pluie" mais rien dans le DPGF, ils sont à chiffrer?

Merci

[16/10/2024 09:15:13] - Y a t il des tuiles à douilles à prévoir? si oui, combien?

-----> 2 tuiles à douilles sont à prévoir pour les ventilations de chute.

- On voit 4 cheminées sur le plan de toiture, on doit bien les garnitures de cheminée? on doit l'intégrer dans le poste courant couverture? ou faut il ressortir le poste?

-----> Non, les sorties de toiture sont au lot 12 - CVPS.

- Dans le DPGF §3.6 il y a un poste FDB 10cm entre chevrons et un poste pare vapeur mais qui n'apparaissent pas dans le CCTP. ils sont à chiffrer?

-----> Oui, ils sont à chiffrer.

- Dans le CCTP, on a des postes C.3.7.3 / C.3.8.3 et C.3.9.4 "pare pluie" mais rien dans le DPGF, ils sont à chiffrer?

-----> Oui, les pare-pluie sont à prévoir sur tous les locaux, y compris les stocks extérieurs (§3.7), le local palettes (§3.8) et le sanitaire (§3.9).

[09/10/2024 à 11:38:06] Bonjour, lot peinture

Les postes 09.3.3 et 09.3.6 sont également comptabilisés en Option, est-ce un doublon ?

Cordialement.

[16/10/2024 09:15:49] Non, ces positions sont à comptabiliser en option, elles ne sont pas en doublon.

[09/10/2024 à 10:37:42] Bonjour,

LOT 6 MENUISERIE

Peut-on avoir le fichier détail du placard DGT ETAGE ?

merci

Questions / Réponses

[16/10/2024 09:17:33] Bonjour,

Fichier ci-joint.

Fichier envoyé en pj : LeValtin_pro_D11_Placard étage.pdf

[02/10/2024 à 10:05:32] Bonjour,

Concernant les poêles du lot chauffage, vous serait-il possible de donner les marques et types car il existe trop de possibilités et à tous les prix. Merci.

[07/10/2024 11:16:25] Bonjour,

Le modèle n'est pas imposé, un dessin simple et épuré de l'objet et de ses sujétions est à privilégier. S'agissant du système de chauffage principal pour le logement, les caractéristiques techniques transmises sont un impératif à respecter. Le détail D09 mentionne l'esprit qui est recherché, avec un support simple ou des pieds (Jotul F105 ou F162, Invicta Euros, ou équivalent).

[30/09/2024 à 11:37:26] Bonjour,

Pouvez vous nous faire parvenir le CCTP Charpente Métallique SVP ?

Bien cordialement,

[07/10/2024 11:15:29] Bonjour,

Fichier ci-joint.

Fichier envoyé en pj : 14 - CHARPENTE MÉTALLIQUE.pdf

[26/09/2024 à 09:02:14] Bonjour,

Vous est-il possible de nous faire parvenir le CCTP SVP ?

Bien cordialement,

Marie AUBEL-FRAMATEC

[07/10/2024 11:14:54] Bonjour,

Fichier ci-joint.

Fichier envoyé en pj : 14 - CHARPENTE MÉTALLIQUE.pdf

[24/09/2024 à 17:02:00] Lot 6 MENUISERIES INTERIEURES

Bonjour,

Pour le chiffrage des placards dans Entrée Logement et DGT étage.

Je ne trouve pas le fichier Détail Architecte

Pouvez-vous nous le transmettre ?

Questions / Réponses

[07/10/2024 11:13:11] Bonjour,

Fichier ci-joint.

Fichier envoyé en pj : LeValtin_pro_D10_Placard d'entrée.pdf

[17/09/2024 à 17:59:18] Lot 07 - Carrelage

Bonjour,

Merci de bien vouloir confirmer la mise en œuvre d'une natte de désolidarisation dans la brasserie et les sanitaires.

Qu'elle est l'utilité?

D'autre part, si le support est propre, plan et sans imperfection, pourquoi prévoir un ragréage?

Seul l'étanchéité est utile, il semble qu'une natte ne peut-être P4 (Voir avis technique P3), il est donc inutile de prévoir un ragréage et un carrelage P4 si nous mettons en œuvre une natte de désolidarisation.

Concernant la partie logement, le DPGF prévoit 9,10 ml de plinthe, merci de bien vouloir préciser leurs localisations. (Mon résultat pour la cuisine et la SDB est de 21,90 ml)

Concernant les profilés de finition, poste 07.3.2.1, faut-il prévoir de traiter en plus des angles verticaux sortant, le dessus des faïences?

Si c'est le cas, mon résultat est de 117,30 ml.

Cordialement.

[23/09/2024 08:41:47] Bonjour,

- Le carrelage est posé directement sur le dallage (existant pour partie, pour partie neuf sur isolant).

Dans ce cas, il est nécessaire de désolidariser le carrelage de son support.

Une autre solution de désolidarisation peut-être envisagée.

- Les plinthes sont localisées uniquement dans la cuisine. Les murs de la salle de bain sont revêtus de faïence.

- Les profilés de finitions ne concernent que les angles verticaux, et non le dessus des faïences.

Cordialement,

Commune du Valtin